



Salariés-actionnaires socialement responsables

Des milliers d'agents EDF et d'ENGIE, sont actionnaires parce qu'ils ont confiance dans l'avenir de leurs entreprises. Ils ont un double intérêt, celui d'actionnaire et celui de salarié, et donc à ce que les Groupes auxquels ils appartiennent se développent en respectant l'environnement social.

Le placement financier qu'ils ont réalisé en tant qu'actionnaire se veut judicieux et rémunérateur. Notre association et nos élus ont l'intention d'y veiller résolument par leurs interventions au sein des Conseils de surveillance et des Assemblées Générales EDF et d'ENGIE.

Au-delà ils souhaitent, en tant que salarié et citoyen, que cette rémunération ne se fasse pas au détriment de l'entreprise, de son personnel, de l'emploi, de la sécurité, de la sûreté nucléaire, et du service public.

Aujourd'hui, les actionnaires salariés sont la deuxième composante après l'Etat. C'est dire le poids qu'ils représentent et que nous pouvons mettre au service d'un actionariat **socialement responsable**.

CAHIER D'ACTEUR PRIORITÉ À TOUTES LES ÉNERGIES DÉCARBONÉES

RESPECT DE LA LOI

L'objectif premier de la loi de transition énergétique est la réduction des émissions de gaz à effet de serre : « **Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) de 40 % entre 1990 et 2030 et diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050 (facteur 4)** ». **Pour atteindre cet objectif, il faut impérativement diminuer la part des combustibles fossiles et augmenter celle de l'électricité décarbonée dans le mix énergétique.**

Comment atteindre cet objectif compte-tenu des contraintes techniques et économiques ?

Trois types de production électrique décarbonée doivent être distingués :

- Le nucléaire
- Les énergies renouvelables pilotables : hydraulique, biomasse
- Les énergies renouvelables intermittentes (ENRi) : éolien et photovoltaïque

L'intermittence, la variabilité et le caractère non pilotable de ces dernières posent problème pour l'équilibre offre/demande et pour la stabilité du réseau.

Les lois de la physique imposent d'injecter sur le réseau à tout instant exactement la quantité d'énergie soutirée.

En hiver, les périodes froides et sans vent ne sont pas rares et peuvent durer plusieurs jours. Comment assurer alors la fourniture d'électricité ?

✓ Utiliser les excédents d'ENRi stockés pendant les périodes de surproduction? Il serait nécessaire de disposer de solutions de stockage de masse. Or les STEP (Station de Transfert d'Énergie par Pompage) sont à ce jour la seule technologie industrielle et rentable mais pour stocker la consommation d'une seule journée de pointe, il faudrait multiplier par 20 le parc français de STEP ! Les autres solutions (batteries, hydrogène, power to gas,...) n'ont pas encore atteint le niveau industriel et/ou ont des rendements très faibles.

✓ Recourir à des importations est illusoire compte tenu de la simultanéité des épisodes sans vent en Europe de l'Ouest, de l'absence de soleil à la pointe d'hiver, le soir à 19 h et de la réduction des moyens de production pilotables chez nos voisins dans le futur.

✓ La seule solution possible est de disposer d'un parc de production pilotable, n'émettant pas de GES et dimensionné pour les périodes où forte demande et faible production d'ENRi sont associées. **La France dispose déjà de ce parc avec le nucléaire et l'hydraulique. Il n'est pas raisonnable de le remplacer par des moyens intermittents.**



POSITION DE L'ADAS SUR LA TRANSITION ENERGETIQUE

SOBRIETE ET EFFICACITE ENERGETIQUE

L'efficacité énergétique s'adresse à l'offre et est d'ordre technique ; la sobriété s'adresse à l'usage et est d'ordre sociétal : un mauvais usage est un mauvais emploi de l'efficacité. L'efficacité, seule examinée ci-dessous, est l'atout essentiel pour diviser par deux la consommation d'énergie sans s'imposer de réduire l'activité économique.

Bâtiments et Mobilité interviennent pour 75% de la consommation, à côté de l'Industrie et de l'Agriculture. Nous ne commenterons que ces deux secteurs. Pour rester dans le calendrier d'application de la PPE, nous n'évoquons pas les progrès technologiques éventuels futurs.

BATIMENTS :

Les nombreuses mesures prises jusqu'à présent vont dans le bon sens, mais semblent insuffisantes pour atteindre les objectifs 2030 et a fortiori 2050 :

50 kWh/m² en 2050 contre 235 en 2016. De plus ces chiffres ne tiennent pas compte de consommations d'énergie indirectes telles que celles des équipements.

L'objectif devrait être l'efficacité plutôt qu'une cible absolue de 50 kWh/m² ou moins. Il faudrait d'ailleurs, pour atteindre cette cible, plus que doubler ou tripler le nombre de rénovations, car le neuf ne représentera que 20 à 25% des bâtiments en 2050. Ce qui conduit à recommander une aide financière accrue aux rénovations, plutôt qu'aux électricités intermittentes.

La nature du vecteur de froid ou de chaleur doit jouer un rôle important dans la réduction des émissions de CO₂, qu'il s'agisse du neuf ou de l'ancien. Si, à côté des énergies « annexes » (pompes à chaleur, géothermie, bois et dérivés) l'électricité semble la source logique, la pointe d'hiver doit en tenir compte. Dans ce domaine, le gaz pourrait remplacer le fuel, d'autant plus que le biogaz peut prendre une importance significative.

Plus généralement, le contrôle du respect des normes doit être renforcé et complété par celui de la qualité d'application et des usages, dont thermographie.

MOBILITE :

Des scénarios de décarbonation totale des véhicules sont aujourd'hui étudiés. La pénétration des véhicules bas carbone est rapide, mais les plus optimistes n'envisagent « que » 30% en 2030. L'électricité et l'hydrogène, propres, ne résoudre pas tous les problèmes, d'autant plus que la construction des véhicules et des batteries intervient dans le bilan carbone ; de plus, les métaux « rares »-type lithium ou encore le cobalt, peuvent manquer à long terme. Dans l'immédiat, la taxe carbone, visant le diesel, est contreproductive en France : les clients diesel passent à l'essence, émettrice de 20% de plus de CO₂ ; les émissions de NOX sont minimales et réductibles.

ELECTRICITES INTERMITTENTES

L'ADAS constatent l'augmentation des émissions de CO₂ dans la production électrique en France, au prix de dépenses très supérieures à celles d'un maintien du système classique : si les émissions 2017 ont doublé,

on peut certes l'attribuer pour partie à l'indisponibilité de neuf réacteurs mais aussi à l'intermittence qui a besoin du secours de centrales thermiques, jugées plus réactives que le nucléaire. Le cas allemand est encore plus marquant : 300 milliards ont été consacrés à l'intermittence, hors dépenses ou soutiens connexes, pour obtenir une réduction imperceptible des émissions de son électricité, dix fois plus polluante que celle de la France. De plus la France importe de l'électricité allemande carbonée. Durant la PPE, l'Allemagne arrêtera ses derniers réacteurs : que ferons-nous ? De plus, s'il n'y a pas de complémentarité suffisante entre l'éolien et le solaire en Europe, la simultanéité du vent et du solaire étant statistiquement fréquente, les variations de puissance seront encore accrues, au détriment de la sécurité d'approvisionnement.

L'ADAS constatent une baisse très significative des coûts de production des électricités intermittentes et des progrès sur le stockage électrique, mais estiment que les coûts réels devraient être davantage publiés et comparés, tout en reconnaissant les précautions qui s'imposent. Il faut prendre en compte les réseaux spécifiques, marchés de capacités comprenant effacement et centrales de pointe, durées de vie plus courtes, stockages futurs, mais aussi destruction du marché de gros dont le bas prix empêche tout investissement non subventionné : plus l'intermittence se développe en Europe, plus le prix du marché de gros s'effondre et plus les producteurs classiques sont affectés, voire menacés de disparition...

Toutes ces considérations incitent à **réduire le développement en France de ces électricités**, quitte à les reprendre plus tard, lorsque l'Europe aura régularisé le marché et que les technologies auront mûri. **Ceci permettra d'orienter les investissements vers des productions non intermittentes, notamment par la biomasse, et aussi vers l'efficacité énergétique.**

REDUCTION DE LA PART DU NUCLEAIRE

Mises à part les questions de sécurité et de sûreté, qui ne relèvent pas exclusivement du domaine technique, le plan de réduction de la part du nucléaire dans la production d'électricité se heurte à plusieurs difficultés :

- le remplacement du nucléaire au moins partiellement par des énergies renouvelables intermittentes entraînera mécaniquement - dans l'immédiat et à moyen terme - une augmentation des émissions de CO₂, compte tenu de ce que la production de ces énergies nécessite assez largement un back-up par des unités de production faisant appel aux énergies fossiles (gaz principalement). L'exemple allemand le montre clairement ;

- l'évolution de la demande en électricité est loin d'être déterminée à l'heure actuelle, compte tenu des nouveaux besoins (mobilité électrique, développement du numérique...), ce qui rend incertain le nombre de réacteurs à arrêter pour satisfaire l'objectif évoqué de limitation de la part du nucléaire à 50% ;

- la réduction envisagée du nucléaire va affaiblir la position et les compétences de la France dans ce domaine, et détourner les meilleurs esprits d'un secteur considéré comme en déclin. Ceci ne favorisera ni les performances à l'exportation du secteur, ni la transition vers le nucléaire du futur.

CONCLUSION

Le développement des énergies renouvelables intermittentes n'est pas une priorité aujourd'hui pour la France métropolitaine, compte tenu de leur coût total très élevé et de leur impact négatif sur les émissions de CO₂. Nous recommandons de ne pas réduire la part du nucléaire, de favoriser les énergies renouvelables pilotables, notamment la biomasse, et de focaliser les subventions sur l'efficacité énergétique.

INDEMNISATION SUITE AU PROJET D'ARRET ANTICIPE DE FESSENHEIM

NOTRE LETTRE AU 1^{ER} MINISTRE

Monsieur le Premier Ministre

Particuliers, salariés - anciens ou encore actifs – d'EDF, nous avons choisi de devenir actionnaire d'EDF, confiants en la parole de l'Etat. A partir de 2005, date de l'ouverture du capital, nous avons souhaité placer une partie de notre épargne dans cette grande entreprise, leader dans l'énergie, qui porte haut le pavillon français tant dans l'hexagone qu'à l'international, en contribuant à un approvisionnement sûr et compétitif en électricité, largement décarbonée.

Le gouvernement français souhaite, en application de la Loi de Transition Energétique adoptée en 2015, qui impose un plafonnement de la puissance installée pour les installations nucléaires en France, la fermeture anticipée des deux tranches de la centrale de Fessenheim.

Nous rappelons que cette centrale a fait l'objet d'investissements importants de modernisation destinés à prolonger sa durée de vie au-delà de 40 ans dans des conditions optimales, notamment en matière de sûreté. Et l'Autorité de Sûreté (ASN) a, à l'issue des 3èmes visites décennales, formulé des avis de poursuite d'exploitation des 2 réacteurs les 4 juillet 2011 et 29 avril 2013, assortis de prescriptions techniques dont les dernières ont été finalisées en 2015 dans les délais impartis. Cette centrale intègre ainsi les standards d'exigence les plus récents et les plus élevés.

Dès lors, nous considérons que cette fermeture imposée par l'Etat a le caractère d'une expropriation créant un préjudice pour l'entreprise et les actionnaires minoritaires que nous représentons. Le Conseil Constitutionnel a validé cette analyse en évoquant un droit à une juste indemnisation pour EDF en raison de ce préjudice.

Or nous avons appris que le Ministère de l'Ecologie, dans le cadre de discussions avec la Direction d'EDF durant l'été 2016, a estimé le montant à 400 Millions €. Cette évaluation, dont on ne connaît pas précisément les éléments justificatifs, semble a priori très faible eu égard à la valeur économique de l'actif considéré et des coûts échoués. Le rapport parlementaire Mariton - Goua estimait pour sa part, en 2014, l'indemnisation entre 3 et 4 Milliards €.

Contact : action-fessenheim@googlegroups.com

En conséquence, nous vous informons de la détermination de nos associations pour faire en sorte que les intérêts des actionnaires minoritaires ne soient pas lésés dans le cadre de la conclusion d'un accord d'indemnisation au titre de la fermeture anticipée de Fessenheim. Nous vous adressons, ci-joint, les courriers adressés dans ce sens au Président et aux administrateurs d'EDF. Nous vous demandons que l'Etat se comporte, dans ce dossier, avec l'intégrité qui sied à un actionnaire majoritaire respectueux des intérêts des minoritaires et, en particulier, que les administrateurs liés à l'Etat se retirent lors de l'examen de ce dossier par le Conseil d'Administration d'EDF.

Veuillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'assurance de notre haute considération.

ACTION FESSENHEIM des Actionnaires Minoritaires d'EDF constitué par le regroupement :

Des 3 associations d'actionnaires salariés et anciens salariés du groupe EDF :

- Association de Défense des Actionnaires Salariés :

www.adas-ieg.fr

- Edf Actionnariat Salarié : www.eas-asso.org

- Energie en actions : www.energie-en-actions-edf.fr

De Jacques Peter, actionnaire individuel, retraité (ex directeur financier de la SNCF)